

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PV n° 03-2023

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/03/2023**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le vingt-deux du mois de mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Cadeillan, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, président.

Date de convocation : 15/03/2023	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 39 Votants : 45
----------------------------------	---

Présents : DAIGNAN Christian, GRANIER DEFERRE Denys, DUCHENE Fabrice, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, REVEIL Thierry, ESCALAS Fabien, COT Jean-Pierre, BEYRIA Christine, CAILLE Marie-Thérèse, GUICHERD Pierre, GATEAU Alain, SAJAS Jeannette, LAUZES Sylvain, NAUROY Christian, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Evelyne, DESCAMPS Jean-Pierre, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, MAGNOAC Sandie, DELIEUX Gérard, DAMBIELLE Raymonde, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, LONG Pierre, VILLATE Didier, GREBIL Marlène, MAGNOUAC Christian, CONSTENSOU Erick, LOZES Bernard, URIZZI Catherine, MAHO Patrick, LAPALU Jean-Marc, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ayant donnés procuration :

HAENER Roger à Christine BEYRIA, ALAUX Josette à COT Jean-Pierre, Eric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD, DAROLLES ROUDIE Josette à GREBIL Marlène, Janet CHAMBERS à Pierre LONG.

Absents excusés : BOUTINES Michaël, LACOMME Pierre, STEFFEN Michel, LAFFITEAU Alain, LACROIX Michel, TENNE Michel

Absents : WORZNIACK Daniel,

Secrétaire de séance : Jacques ALFENORE

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	Validation du PV de la séance du 15/02/2023.....	3
3	INTRODUCTION.....	3
4	FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal.....	4
5	FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Voirie	4
6	FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe ZAE la Pouche II.....	5
7	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT	5
7.1	Dépenses de fonctionnement.....	7
7.2	Recettes de fonctionnement	9
8	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT	10
8.1	Dépenses investissement.....	10
8.2	Recettes investissement	12
9	PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE VOIRIE	13
10	PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE LA POCHE.....	13
11	FINANCES - Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal	14
12	FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Voirie	19
13	FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe ZAE la Pouche II	22
14	FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE.....	26
14.1	Clôture des comptes	27
14.2	Affectation du résultat	27
14.3	Capacité d'Auto-Financement.....	28
14.4	Endettement	28
14.5	Orientations en matière de fonctionnement.....	28
14.6	Orientations en matière d'investissement.....	29
14.7	SYNTHESE	30
14.8	DISCUSSION	30
15	VOIRIE – Mise à jour du tarif des prestations de services.....	32
16	VOIRIE – Délégation de signature au Président pour le marché de travaux de pelle.....	33
17	VOIRIE - Délégation de signature au Président pour le marché de fourniture d'émulsion	33
18	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	34
19	AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	35
20	QUESTIONS DIVERSES.....	35

1 PREAMBULE

Présentation de la Nuit des Etoiles par Alain DELPY.

2 Validation du PV de la séance du 15/02/2023

Le PV de la séance du 15 février n'amenant aucun commentaire celui-ci est validé à l'unanimité.

3 INTRODUCTION

Monsieur le Président, Hervé LEFEBVRE, propose que les présentations réalisées en début de conseil communautaire soit faites uniquement si elles servent au débat du jour. Ceci afin d'éviter d'avoir des séances dont la durée excessive peut nuire à la qualité des débats. Pour les autres sollicitations, elles feront l'objet éventuellement d'une présentation dans le cadre d'une conférence des maires Cette proposition reçoit l'assentiment de l'assemblée.

Monsieur Jean Pierre COT, vice-président en charge des finances, prend ensuite la parole pour introduire le sujet du jour.

Tout d'abord il remercie la directrice des services, Madame Géraldine TERRANCLE, et son équipe, pour tout le travail de qualité réalisé en 2022 notamment dans la préparation et le suivi des projets, le montage des dossiers de subvention.

Il fait ensuite remarquer que la CC s'est beaucoup développée au fil des années et a pris de nombreuses compétences comme la GEMAPI, le tourisme, la gestion du cadre de vie, la restauration, plus quelques autres activités en régie (auparavant assurées par des associations).

Le fonctionnement est en tension avec des recettes qui stagnent laissant peu de marge de manœuvre et des dépenses qui augmentent fortement.

En investissement la voirie reste toujours à un niveau élevé mais nécessaire.

Les Zones d'Activité longtemps laissées à l'abandon ont été reprises pour leur donner de l'attractivité ; cela représente un investissement conséquent même si les subventions atteignent 70%.

En 2022 la Capacité d'Auto-Financement s'est effondrée laissant peu de manœuvre pour monter le budget 2023 et assurer le financement de la rénovation de l'école de Samatan.

Monsieur le Président, Hervé LEFEBVRE, évoque que la conjoncture d'inflation et de crise énergétique a touché de plein fouet énormément de collectivités, et notamment la plupart des EPCI gersois.

4 FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la communauté de communes et les budgets annexes pour l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- Déclarer le compte de gestion relatif au budget principal de la communauté de communes dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Voirie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la communauté de communes et les budgets annexes pour l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- Déclarer le compte de gestion relatif au budget annexe Voirie de la communauté de communes dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6 FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe ZAE la Pouche II

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la communauté de communes et les budgets annexes pour l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe de la ZAE de la Pouche de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- Déclarer le compte de gestion relatif au budget annexe ZAE de la Pouche de la communauté de communes dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

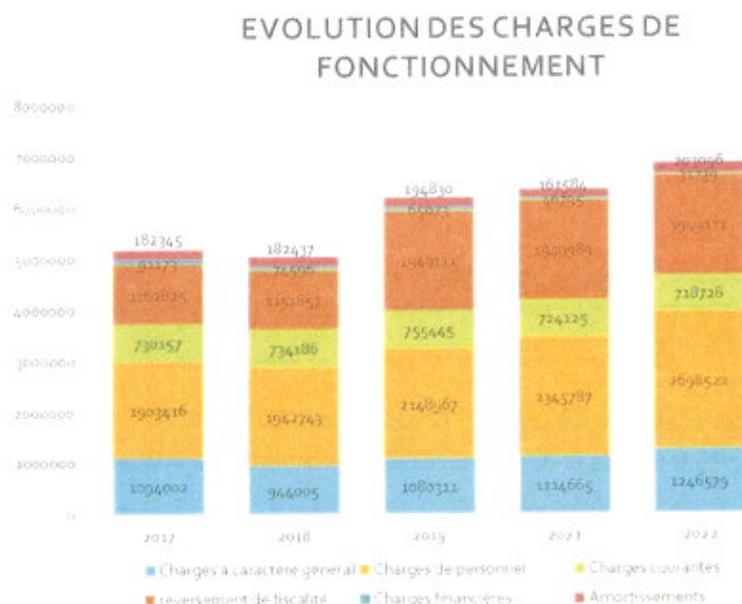
7 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Les chiffres du fonctionnement 2022, en résumé :

	PREVISIONS 2022	REALISE 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 813 696,31 €	6 848 755,35 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (dont report 2021)	7 813 696,31 €	7 401 757,48 €
RESULTAT EXERCICE 2022	/	553 002,13 €
REPORT 2021	463 996,31 €	463 996,31 €
RESULTAT CUMULE 2022	/	1 009 641,79 €

7.1 Dépenses de fonctionnement

Elles augmentent de 8% en 2022.



Analysons en détail des chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) qui représentant les hausses les plus significatives.

Chapitre 011 : Le niveau de dépenses de charges à caractère général a augmenté de **12%** entre 2021 et 2022 soit **+ 130 000 €**

DEPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011 charges à caractère générales	1 122 501,86 €	1 094 002,95 €	944 005,91 €	1 080 311,78 €	957 249,98 €	1 114 665,57 €	1 246 579,87 €
Variation	/	-2,5%	-13,5%	+14%	-11%	+16%	+12%

Augmentation tarifs électricité : +53.532€

Augmentation coût carburants : +15.000€

Entretien du matériel roulant : +47.000€

Honoraires divers : +47.000€

Chapitre 012 : Le niveau de dépenses de charges de personnel a augmenté de **15%** entre 2021 et 2022 soit **+ 353 000 €**.

DEPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
012 charges à caractère générales	1 770 000 €	1 903 000 €	1 942 000 €	2 148 000 €	2 232 000 €	2 345 000 €	2 698 000 €
Variation	/	+ 7,5 %	+ 2%	+ 10%	+ 4 %	+ 5%	+15 %

La structure de l'effectif a progressivement changé avec une volonté de renforcer les équipes sur le terrain), de proposer des temps de travail plus important (fonctions en restauration et ALAE) mais aussi de déprécier les agents en recourant le moins possible à des contractuels sur des emplois non permanent et en favorisant des contrats sur des emplois permanents débouchant sur des nominations en qualité de fonctionnaire stagiaire.

En matière de rémunération, le régime indemnitaire a été revalorisé au 1^{er} mars 2022 et plusieurs mesures gouvernementales de hausse du SMIC (trois fois dans l'année) ou revalorisations du point d'indices ou des grilles indiciaires ont été prises.

De nouveaux postes ont également été créés : + 12 agents entre 2021 et 2022

- 15/03/2022 => recrutement du chargé de mission Contrat Territoire Lecture (engagement 3 ans)
- 01/06/2022 => recrutement sur création de poste gestionnaire RH
- 01/07/2022 => reprise en régie de la maison France Services avec reprise de 2 agents
- 01/09/2022 => reprise en régie des activités enfance jeunesse de la MJC avec reprise de 7 emplois
- 01/09/2022 => recrutement d'un second de cuisine – RS de Samatan
- 21/09/2022 => ouverture du jardin d'enfants => recrutement de 3 agents
- 05/10/2022 => recrutement d'un directeur de pôle Education
- 15/10/2022 => recrutement d'un responsable de service voirie
- 01/12/2022 => recrutement d'un référent jeunes (24 heures hebdo, 50% financement CAF)

Par ailleurs, le niveau de l'absentéisme est toujours élevé. Les contractuels ont été recrutés notamment sur les remplacements d'agents absents. Le nombre de jour d'absence s'est stabilisé entre 2021 et 2022. Il reste toutefois élevé.

En 2020, c'était plus de 8 agents en moyenne absents tout au long de l'année dont 5 pour congés de longue maladie / longue durée. En 2021 et 2022, en ETP c'est 12 agents (sur un total de 93 agents) en moyenne dont 6 pour congés de longue maladie / longue durée.

En 2022, l'année a été marquée par le transfert de la compétence « France Services » avec deux agents intégrés au 1^{er} juillet 2022, celles des activités de la MJC (enfance et jeunesse) au 1^{er} septembre 2022, et l'ouverture d'une nouvelle structure avec le jardin d'enfants au 21/09/2022.

En résumé le coût supplémentaire 2022 pour les charges de personnel s'établit comme suit :

Recrutements 2021 et impact sur 2022	55 000 €
Les recrutements de 2022	73 000 €
Reprises en régie 2022 (France Services, activités MJC)	81 000 €
Ouverture du jardin d'enfant (4 agents)	12 000 €
Autres (charges salariales)	134 000 €
TOTAL	355 000 €

Chapitre 065 : les charges de gestion courante ont baissé de 6000€.

On y retrouve comme principales dépenses :

- Les indemnités élus
- Les cotisations aux syndicats auxquels on délègue des compétences
- Les subventions aux établissements publics ou associations
- Les participations aux frais de scolarité

Les subventions aux associations ont baissé de 70.000€ principalement dû à la reprise en régie des activités de la MJC de Monblanc.

L'EPIC OT DU SAVES est monté en puissance en 2022 et la subvention est passée de 114K€ à 180K€.

7.2 Recettes de fonctionnement

Légère augmentation de 40.000€ hors report. Baisse globale de 46.000€.

RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
13 Produits divers	107 598,95 €	91 961,73 €	112 247,48 €	84 314,76 €	318 182,02 €	87 382,05 €
70 Ventes et divers	385 891,39 €	325 048,94 €	365 736,07 €	248 505,02 €	329 165,34 €	324 535,25 €
73 Impôts et taxes	4 388 042,40 €	4 705 686,64 €	5 293 379,47 €	5 552 026,43 €	5 403 299,72 €	5 679 534,63 €
74 Dotations	633 667,16 €	547 579,46 €	782 158,65 €	884 274,52 €	1 142 730,38 €	1 252 886,82 €
75 P° de gestion courante	22 291,82 €	11 057,93 €	23 160,39 €	2 203,23 €	36 715,79 €	31 733,34 €
77 P° exceptionnel	240 €	10 360,00 €	133 €	7 016,40 €	11 479,85 €	3 111,20 €
042 Op° d'ordre	127 445,64 €	121 517,60 €	106 031,52 €	116 940,14 €	119 851,32 €	22 195,74 €
TOTAL hors report (002)	5 665 177,36 €	5 813 212,30 €	6 682 846,58 €	6 895 280,50 €	7 361 424,42 €	7 401 379,03 €
Excédent de f°t reporté 002	350 353 €	201 478 €	303 642,31 €	279 570,56 €	550 000 €	463 996,31 €
TOTAL recettes	6 015 530,36 €	6 014 690,30 €	6 986 488,89 €	7 174 851,06 €	7 911 424,42 €	7 865 375,34 €
Variation	/	/	+ 16%	+ 2,5%	+ 10%	-0,5%

Les produits fiscaux ont augmenté de 5% suite à l'augmentation des bases. Dans cette somme il y a la TEOM (1 046 366 €) entièrement reversée au SICTOM SE.

Les dotations et participations ont augmenté de 9% principalement dû à l' *Acompte du bonus territoire 2022 (CAF)*.

8 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT

Vue synthétique de la section investissement

	Réalisé 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 541 815,09 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 636 337,46 €
RESULTAT EXERCICE 2022	94 522,37€
REPORT 2021	-1 064 620,77 €
SOLDE RESTES A REALISER 2022	+ 56 251€
RESULTAT	- 913 847,40€

8.1 Dépenses investissement

Dépenses	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
16 Emprunts (capital payé)	460 480,87 €	464 710,18 €	499 301,25 €	513 030,16 €	475 376,72€	495 747,30€
20 Etudes	16 596,60 €	50 532,00 €	54 664,75 €	38 085,51 €	121 893,07 €	336 667,04 €
204 Subv ⁿ équipement versées	70 952,00 €	65 288 €	49 847,55 €	109 661,84 €	121 804,46 €	49 606,84 €
21 Immobilisations corporelles	800 747,16 €	556 480,80 €	679 093,96 €	542 139,89 €	1 246 976,50 €	1 637 219,61 €
23- Immobilisation en cours	0 €	0 €	0 €	1 152 €	/	/
040 Opération d'ordre	127 445,64 €	121 517,60 €	106 031,52 €	116 940,14 €	119 851,32 €	22 574,19 €
041 Opération d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	/	/
TOTAL	1 476 222,27 €	1 258 528,58 €	1 388 939,03 €	1 321 009,54 €	2 085 902,07€	2 541 817,98€

Focalisons-nous sur les domaines qui représentent les investissements les plus élevés (75%).

ECOLES					
Art.	Désignation	Montant Prévu BP	Montant Réalisé	Subventions prévisionnelles	Subventions encaissées
2031	AMO Ecole Samatan	30 000 €	26 604 €	Pas de subvention en 2022	
	Concours Ecole de Samatan	145 000 €	68 453 €		
	Diverses études		36 895 €		
	MOE		143 547 €		
			Soit 275 499 €		
2312	Travaux différentes écoles				
	Accessibilité	50 000 €	10 439 €	40 000 €	7 872 €
	+ Cour Pétrarque	60 000 €	71 642 €	40 000 €	16 980 €
	+ divers travaux (sécurisation annexe Lombez + grillage mater Lombez + école Noilhan)	40 000 €	30 235 €	/	
			Soit 112 316 €		
2183	Matériel informatique	10 000 €	5 791 €	/	RAR 2020/21 43 486 €
2184	Mobilier + divers	15 000 €	19 440 €	/	
	TOTAL	350 000 €	415 046 €	80 000 €	68 338 €

Le projet de l'école de Samatan a mobilisé 275.499€ en Assistance à Maitrise d'Ouvrage et en Maîtrise d'œuvre (préparation APS et APD, estimation coûts).

VOIRIE					
Article	Désignation	Montant Prévu BP	Montant Réalisé	Subventions prévisionnelles	Subventions encaissées
21571	Matériel roulant	160 000 €	120 000 € sorti par DM		
	Acquisition VL		10 767 €		
21578	Signalisation	3 000 €	7 437 €		
	Matériels divers	5 000 €	710 €		
21751	Reprofilage	240 000 €	233 267 €		
	Buses	12 000 €	18 955 €		
	Pelle	15 000 €	17 817 €		
	Ponts - RAR St Lizier	25 000 €	25 314 €	7 000 €	7 000 €
	Pont Pellefigue	52 000 €	/		
	RAR Travaux Seysses	5 000 €	7 830 €	15 000 €	17 870 €
	RAR Sauveterre	/	5 400 €	(RAR)	(RAR)
	Savignac	32 000 €	/		
				24 000 €	6 001 €
	Fournitures + MO	130 000 €	111 642 €	/	
	Dont voirie Pellefigue				
	TOTAL	701 000 € 580 000 € après DM	439 139 €	46 000 €	30 871 €

Le budget initial a été revu à la baisse en cours d'année.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
Article	Désignation	Montant Prévu BP	Montant Réalisé	Subventions prévisionnelles	Subventions encaissées
	Etudes (AMO)	30 000 €	39 324 €	/	
	RAR travaux Samatan	110 000 €			
	Travaux giratoire Sam	320 000 €	1 016 679 €	500 000 €	256 691 €
	Travaux la Pouche – t1	580 000 €			+ 279 364 € de RAR
	Eclairage public SDEG	60 000 €	13 004 €	20 000 €	796 €
					+11 719,79 de RAR
	TOTAL	1 100 000 €	1 069 007 €	520 000 €	257 487 €
					+ 291 083,79 € de RAR

Les travaux sur la Zone Artisanale de Samatan représentent un gros investissement en 2022. Notons tout de même un bon niveau de subventions.

8.2 Recettes investissement

Recettes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
10 - FCTVA	191 200 €	135 352,00 €	167 548 €	72 355 €	118 035,65 €	359 210,13 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	446 549,18 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €	573 971,28 €	1 077 985,36 €
13 - Subventions	173 216,00 €	41 243,46 €	125 981,98 €	13 878 €	293 165,30 €	479 007,79 €
16 - Emprunts encaissés	530 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	600 000 €
040 - Opération d'ordre	182 345,41 €	182 437,19 €	194 830,73 €	255 090,07 €	161 584,28 €	203 096,61 €
041 - Opération d'ordre	/	/	/	0 €	/	/
TOTAL	1 421 391,09 €	1 309 032,65 €	1 438 360,71 €	1 291 323,07 €	1 446 756,51 €	2 719 299,89 €

Notons un emprunt de 600.000€ soit 300.000€ de plus que les années précédentes.

9 PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE VOIRIE

Chapitres Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Charges générales 011	4815,67 €	11 507,74 €	5 262,94 €	4 019,54 €	9 773,34 €
Charges de personnel 012	3984,00 €	7 839,00 €	3 617 €	2 936 €	/
Charges courantes 65	0,00 €	15 000 €	0 €	25 000 €	30 000 €
Total	8 799,69 €	34 346,74 €	8 879,94 €	31 955,54 €	39 773,34 €

Chapitres Recettes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Excédent fct reporté 002	3 153,34 €	16 584,38 €	18 429,60 €	25 131,34 €	35 152,42 €
Ventes et divers 70	22 230,73 €	36 190,97 €	15 578,84 €	16 976,62 €	22 412,19 €
75- Autres produits de gestion courante		0,99 €	2,84 €	0 €	0 €
Total	25 384,07 €	52 776,34 €	34 011,28 €	42 107,96 €	57 566,38 €

Résultat de fonctionnement cumulé => 17 793,04 €

10 PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE LA POCHE

FONCTIONNEMENT		
Chapitres Dépenses	Réalisé 2021	Réalisé 2022
042 – opération d'ordre entre sections 042	100 331,15 €	94 397,46 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
023 – Virement à la section de d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total	100 331,15 €	94 397,46 €

FONCTIONNEMENT		
Chapitres Recettes	Réalisé 2021	Réalisée 2022
Excédent fct reporté 002	275 229,28 €	224 898,13 €
70- produit des services – ventes	50 000 €	45 000 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total	325 229,28 €	269 898,13 €

Résultat de fonctionnement cumulé => 175 500,67 €

INVESTISSEMENT		
Chapitres Dépenses	Réalisé 2021	Réalisé 2022
001 - Solde exécution reporté	391 028,45 €	290 697,30 €
16 - Emprunts	0,00 €	0,00 €
TOTAL	391 028,45 €	290 697,30 €

INVESTISSEMENT		
Chapitres Recettes	Réalisé 2021	Réalisé 2022
040 - op° d'ordre de transfert entre sections	100 331,15 €	94 397,46 €
021 – virement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	100 331,15 €	94 397,46 €

Résultat d'investissement cumulé : - 196 299,84 €

COMPTE ADMINISTRATIF BA VOIRIE : Résultat cumulé => -20 799,17 €

11 FINANCES - Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2022 relatifs au Budget Principal de la Communauté de Communes.

Seront exposées à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget Principal de la Communauté de communes.

Monsieur le Président, a quitté la séance du Conseil Communautaire et laissé la présidence à Jean-Pierre COT, vice-président en charge des finances pour présenter les résultats de l'année 2022.

M. Jean-Pierre COT propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes du Savès.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES 2022	7 401 757.48 €	2 636 337.46 €
DEPENSES REALISEES 2022	6 848 755.35 €	2 541 814.98 €
RESULTAT 2022	553 002.13 €	94 522.48 €
RESULTAT REPORTE au 31/12/2021	463 996.31 €	- 1 064 620.77 €
RESULTAT CUMULE au 31/12/2022	1 016 998.44 €	- 970 098.29 €

SOLDES DES RESTES A REALISER : 56 250. 52 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 848 755,35	G	7 401 757,48
	Section d'investissement	B	2 541 814,98	H	2 636 337,46
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	463 996,31
	Report en section d'investissement (001)	D	1 064 620,77	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	10 455 191,10	= G+H+I+J	10 502 091,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 762 357,86	L	3 818 608,38
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 762 357,86	= K+L	3 818 608,38
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 848 755,35	= G+I+K	7 865 753,79
	Section d'investissement	= B+D+F	7 368 793,61	= H+J+L	6 454 945,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 217 548,96	= G+H+I+J+K+L	14 320 699,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Depenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	3 762 357,86
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	318 608,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 712 357,86	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Communauté de Communes du Savès - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 246 700,00	1 246 579,87	0,00	0,00	120,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 704 600,00	2 698 522,75	0,00	0,00	6 077,25
014	Atténuations de produits	1 950 479,00	1 949 989,35	0,00	0,00	489,65
65	Autres charges de gestion courante	732 000,00	718 728,70	0,00	0,00	13 271,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 633 779,00	6 613 820,67	0,00	0,00	19 958,33
66	Charges financières	45 000,00	17 116,62	14 623,45	0,00	13 260,93
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-14 901,00	15 000,00	0,00	901,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	706,90				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 680 485,90	6 616 035,29	29 623,45	0,00	34 827,16
023	Virement à la section d'investissement (2)	932 635,41				
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (2)	300 575,00	203 096,61			-2 521,61
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 133 210,41	203 096,61			930 113,90
TOTAL		7 813 696,31	6 819 131,90	29 623,45	0,00	964 940,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	96 300,00	87 382,05	0,00	0,00	8 917,95
70	Produits services, domaine et ventes div	297 400,00	324 535,25	0,00	0,00	-27 135,25
73	Impôts et taxes	5 590 000,00	5 679 534,63	0,00	0,00	-89 534,63
74	Dotations et participations	1 301 000,00	1 252 886,82	0,00	0,00	48 113,18
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00	31 733,34	0,00	0,00	266,66
Total des recettes de gestion courante		7 316 700,00	7 376 072,09	0,00	0,00	-59 372,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	3 111,20	0,00	0,00	-111,20
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 319 700,00	7 379 183,29	0,00	0,00	-59 483,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	30 000,00	22 574,19			7 425,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00	22 574,19			7 425,81
TOTAL		7 349 700,00	7 401 757,48	0,00	0,00	-52 057,48
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 463 996,31				

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	415 000,00	336 667,04	50 000,00	28 332,96
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	49 606,84	0,00	393,16
21	Immobilisations corporelles	5 350 501,00	1 637 219,61	3 712 357,86	923,53
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 815 501,00	2 023 493,49	3 762 357,86	29 649,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	495 747,30	0,00	4 252,70
18	Compte de liaison affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 400,00			
Total des dépenses financières		502 400,00	495 747,30	0,00	6 652,70
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 317 901,00	2 519 240,79	3 762 357,86	36 302,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	30 000,00	22 574,19		7 425,81
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00	22 574,19		7 425,81
TOTAL		6 347 901,00	2 541 814,98	3 762 357,86	43 728,16
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 1 064 620,77			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	745 500,00	396 045,36	318 608,38	30 846,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 200 000,00	600 000,00	3 500 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 945 500,00	996 045,36	3 818 608,38	130 846,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	255 826,00	359 210,13	0,00	-103 384,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 077 985,36	1 077 985,36	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 333 811,36	1 437 195,49	0,00	-103 384,13
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 279 311,36	2 433 240,85	3 818 608,38	27 462,13
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (1)	932 635,41			
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (1)	200 575,00	203 096,61		-2 521,61
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 133 210,41	203 096,61		930 113,80
TOTAL		7 412 521,77	2 636 337,46	3 818 608,38	957 575,93

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes du Savès.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

Votants	Pour	Contre	Abstention
43	43	0	0

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la communauté de communes du Savès.

12 FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Voirie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2022 relatifs au Budget annexe voirie de la Communauté de Communes.

Seront exposées à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution des budgets annexes de la Communauté de communes du Savès.

Monsieur le Président, a quitté la séance du Conseil Communautaire et laissé la présidence à Jean-Pierre COT, vice-président en charge des finances pour présenter les résultats de l'année 2022.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES 2022	39 773.34 €	0
DEPENSES REALISEES 2022	57 566.38 €	0
RESULTAT 2022	-17 359,38 €	0
RESULTAT REPORTE au 31/12/2021	35 152.42 €	0
RESULTAT CUMULE au 31/12/2022	17 793.04 €	0

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	39 773,34	G	22 413,96
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	35 152,42 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	39 773,34	= G+H+I+J	57 566,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 39 773,34		= G+I+K 57 566,38	
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00		= H+J+L 0,00	
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F 39 773,34		= G+H+I+J+K+L 57 566,38

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 152,42	9 773,34	0,00	0,00	4 379,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		50 152,42	39 773,34	0,00	0,00	10 379,08
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 152,42	39 773,34	0,00	0,00	10 379,08
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		50 152,42	39 773,34	0,00	0,00	10 379,08
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 000,00	22 412,19	0,00	0,00	-7 412,19
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,77	0,00	0,00	-1,77
Total des recettes de gestion courante		15 000,00	22 413,96	0,00	0,00	-7 413,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 000,00	22 413,96	0,00	0,00	-7 413,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		15 000,00	22 413,96	0,00	0,00	-7 413,96
Pour information		(2)	35 152,42			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au Budget Annexe Voirie de la Communauté de Communes du Savès.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

Votants	Pour	Contre	Abstention
43	43	0	0

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget annexe Voirie de la communauté de communes du Savès.

13 FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe ZAE la Pouche II

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2022 relatifs au Budget annexe voirie de la Communauté de Communes.

Seront exposées à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution des budgets annexes de la Communauté de communes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES 2022	45 000 €	94 397,46 €
DEPENSES REALISEES 2022	94 397,46 €	0 €
RESULTAT 2022	-49 397,46 €	+ 94 397,46 €
RESULTAT REPORTE au 31/12/2021	224 898,13 €	- 290 697,30 €
RESULTAT CUMULE au 31/12/2022	175 500,67 €	- 196 299,84 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 94 397,46	G 45 000,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 94 397,46
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 224 898,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 290 697,30 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 385 094,76	= G+H+I+J 364 295,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 94 397,46	= G+I+K 269 898,13
	Section d'investissement	= B+D+F 290 697,30	= H+J+L 94 397,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 385 094,76	= G+H+I+J+K+L 364 295,59

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	157 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	133 200,00	94 397,46	0,00	0,00	38 802,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		290 697,30	94 397,46	0,00	0,00	196 299,84
TOTAL		290 697,30	94 397,46	0,00	0,00	196 299,84
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 799,17	45 000,00	0,00	0,00	20 799,17
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		65 799,17	45 000,00	0,00	0,00	20 799,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		65 799,17	45 000,00	0,00	0,00	20 799,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		65 799,17	45 000,00	0,00	0,00	20 799,17
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 224 898,13	0,00	0,00	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ¹ ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 290 697,30			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ¹ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Depôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ¹ de fonctionnement (1)	157 497,30			
040	Opérat ¹ ordre transfert entre sections (1)	133 200,00	94 397,46		38 802,54
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	290 697,30	94 397,46		196 299,84
	TOTAL	290 697,30	94 397,46	0,00	196 299,84

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au Budget annexe de la ZAE de la Pouche II de la Communauté de Communes du Savès.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

Votants	Pour	Contre	Abstention
43	43	0	0

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget annexe Voirie de la communauté de communes du Savès.

14 FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Dans les EPCI ayant une ou plusieurs communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport (cf. document en annexe) donne lieu à un débat au conseil communautaire.

Il s'agit d'une étape essentielle de la vie démocratique de la collectivité.

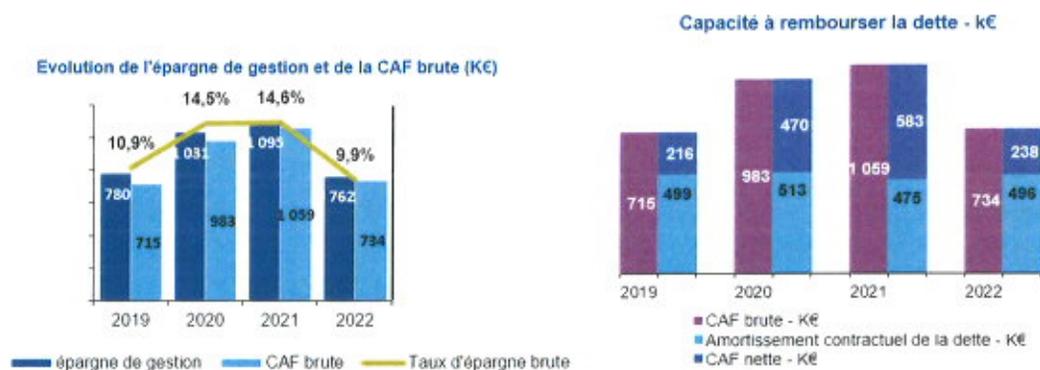
A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi NOTRe et son décret d'application de 2016 ajoutent une dernière obligation : le rapport, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants doit comporter, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et aux dépenses de personnel.

Ce rapport n'est donc pas une obligation pour notre collectivité. C'est un choix qui est fait et qui donnera lieu à un débat en conseil communautaire sur la base du rapport qui sera présenté en séance.

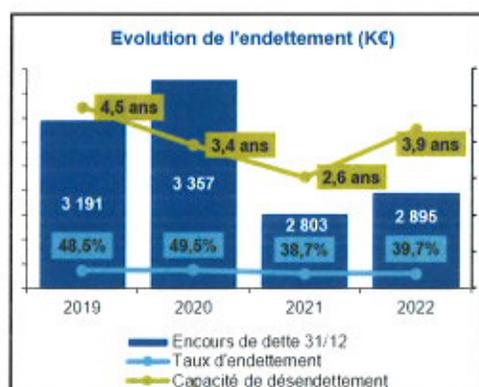
Au regard des difficultés à boucler le budget 2023 et les projections à 2026, il a été demandé une assistance à KPMG pour l'élaboration du budget, l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire et la prospective à 2026 sera faite dans le cadre du pacte financier et fiscal.

14.3 Capacité d'Auto-Financement



On note une baisse de la CAF brute. Cela s'explique par une progression plus importante des dépenses que des recettes. La dynamique de la fiscalité ne compense pas la forte hausse des charges notamment de personnel.

14.4 Endettement



Le capital restant dû au 1er janvier 2023 est de 2 894 570,70 €. Entre 2019 et 2022, la CC a diminué son stock de dette. La CC dispose de ratios de dette satisfaisants, avec une capacité de désendettement de 4 ans à fin 2022.

Toutefois, la dégradation de l'épargne nette rend la capacité à investir fragile.

14.5 Orientations en matière de fonctionnement

Compte tenu des hypothèses posées, les recettes atteindraient presque 7,9 M€, soit une hausse de presque 7%.

Les charges à caractère général seraient en hausse de 7,7% par rapport à 2022.

Ces hausses s'expliqueraient notamment :

- Par l'augmentation de l'électricité (+ 40 K€), et des denrées alimentaires liée au contexte économique et mondiale ;
- Par la reprise en régie des compétence petite enfance / enfance / jeunesse, qui a un impact sur les achats et contrats de prestation de service, les autres frais divers ainsi que l'alimentation.

Les dépenses de personnel : les charges de personnel augmenteraient de **22,3%**, passant de 2,7 M€ à 3,3 M€. Les hausses se répartiraient comme suit :

Domaine	Surcoût
Impact recrutements 2022	110 K€
Reprises activités en régie	178 K€
La création du jardin d'enfant	24 K€
La reprise en régie du Multi-accueil	180 K€
Autres (augmentations salariales, absences)	108 K€

14.6 Orientations en matière d'investissement

- Dépenses

Les dépenses d'investissement augmenteraient de 95%. Les dépenses d'équipement seraient en forte hausse entre 2022 et 2023 (+114%), passant de 1,6 M€ à 3,5 M€. Cela s'explique par le démarrage des travaux liés à l'école de Samatan.

Pour 2023, les principales dépenses d'équipement seraient les suivantes :

- Ecole de Samatan : 2,2 M€ ;
- Les frais d'études (APD+PRO notamment) : 720 K€ ;
- Maison d'à côté : 150 K€ ;
- ZAE Lombez + Eclairage public : 570 K€ + 50 K€
- Programmation voirie : 275 K€ ;
- Tracteur et élévateur voirie : 140 K€ ;
- Travaux diverses écoles : 40 K€ ;
- Subventions d'équipement versées : 70 K€ (hausse de Gers numérique de 20 K€ par rapport à 2022).

Le remboursement du capital de la dette passerait de 496 K€ en 2022 à 620 K€, du fait du nouvel emprunt contracté (3.500.000€) pour financer une partie des travaux de l'école de Samatan.

- Recettes

Il est prévu un montant de **subventions d'investissement** de 813 K€ en 2023, composé notamment de :

- La DETR (450 K€) ;
- Le fonds de concours communes (110 K€) ;
- Subventions du département (67 K€) ;
- Subventions de la Région (65 K€) ;
- LEADER (50 K€).

Le FCTVA est estimé à 200 K€ pour 2023.

14.7 SYNTHÈSE

Evolution de l'épargne : les dépenses de fonctionnement augmentant plus rapidement que les recettes, la CAF brute diminuerait de 329 K€, soit une baisse de 81%.

Evolution de l'endettement et la capacité à investir : du fait de l'emprunt de 3,5 M€ contracté, le stock de dette augmente fortement. La capacité de désendettement est supérieure à 10 ans, du fait d'une conjonction de baisse de l'épargne et de hausse du stock de dette.

Le remboursement du capital de la dette atteindra 620 K€ en 2023, soit un montant supérieur par rapport à la CAF Brute dégagée. Par conséquent, la CAF nette serait négative (-215 K€) : la CC n'a plus de capacité à investir.

Il est donc urgent d'engager les travaux du pacte financier et fiscal afin de pouvoir se projeter pour les années à venir (2024/2026).

14.8 DISCUSSION

Suite à la présentation de l'orientation budgétaire 2023 la parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Patrick MAHO, maire de Savignac Mona : *« L'investissement de l'école de Samatan va nous contraindre en matière d'investissement pour de nombreuses années et mettre la CC du Savès en difficulté financière. Quelles seraient les solutions pour pallier ce problème ? »*

Monsieur Hervé LEFEBVRE, président de la CC répond :

« Nous allons rechercher des cofinancements supplémentaires pour limiter au maximum l'autofinancement du projet par la CC Savès, et se rapprocher des 20%. Les services de la Préfecture accompagne étroitement ce projet depuis le début avec bienveillance et ont permis d'obtenir une aide conséquente, et même exceptionnel à l'échelle départementale. Il est cependant dommage que l'Etat n'intervienne pas par des contributions plus importantes lorsqu'il s'agit de rénover des écoles, dont la mission essentielle relève de l'éducation nationale ; par comparaison, les aides au financement de l'école sont plus faibles que pour le périscolaire et l'extrascolaire.

L'école provisoire va nous coûter 1.4 M€ et lorsqu'il s'est agi de trouver des solutions de relogement l'éducation nationale ne nous a pas aidé. On se rappelle la solution des locaux vacants de l'ancien collège de l'Isle en Dodon qui n'a pas même pas pu être étudiée suite au refus sans appel de l'académie du Gers, y compris pour les enseignants de l'école puissent aller visiter les dits locaux. Aujourd'hui, le coût de l'école provisoire ne peut s'inscrire qu'en dépense de fonctionnement, ce qui rend tout simplement impossible l'équilibre budgétaire de la section fonctionnement, et bloque donc le démarrage du projet. La commission école travaille avec le cabinet d'architecture pour trouver des solutions pour comprimer les coûts du projet, mais ceux-ci ont déjà été contractés. Le coût reste élevé mais ce projet concerne la réhabilitation de deux écoles, accueillant 250 élèves, soit plus du tiers de notre effectif scolaire, d'une cantine scolaire, et d'un accueil périscolaire et extrascolaire.

Concernant les finances de la CC nous pouvons être « heureux » de ne pas avoir mis en place un CIAS qui pénalise gravement les CC qui ont pris cette compétence. Nous devons nous engager collectivement sur une réflexion sur le projet de territoire. La CC souffre du péché originel datant de la création de la CC quand l'évaluation et les transferts de charges entre communes et CC n'ont pas été faits initialement ; la CC a pris

des compétences sans recevoir les subsides aux coûts réels de l'exercice de ces compétences, restés aux communes. Juste pour rappel : la CC a été obligé d'emprunter au moins 300 000 euros par an pour assurer a minima l'entretien de sa voirie, en dehors des ouvrages d'art ».

Monsieur Jacques ALFENORE, maire de Saint Soulan, demande si le projet pourrait être remis en question dans sa forme actuelle si les solutions budgétaires ne sont pas trouvées.

Monsieur Hervé LEFEBVRE lui répond qu'on n'appuiera sur le bouton que quand le montage financier sera viable pour la CC. Trois problèmes sont à considérer en amont : la finalisation du plan de financement avec l'ensemble des partenaires (Etat, conseil départemental, CAF, mairie de Samatan ont déjà confirmé leur contribution, mais les aides de la Région et de l'Europe restent à définir), l'incapacité de la section de fonctionnement de la CC Savès à porter le coût de l'école provisoire, et enfin l'incapacité de la trésorerie à honorer les factures des entreprises sur une période contractée de travaux (celle-ci étant paradoxalement nécessaire pour limiter le coût lié à l'école provisoire).

Monsieur Jean Luc MIMOUNI, maire de Tournan, demande si finalement l'option de construction d'un ensemble scolaire neuf, à l'extérieur du village n'aurait pas été une solution plus appropriée et moins chère. Et que faisons-nous si le projet n'est finalement pas viable financièrement dans sa forme actuelle ?

Monsieur Hervé LEFEBVRE répond que l'option ensemble scolaire neuf avait été envisagé mais présentait des contraintes importantes, notamment le foncier, et plus précisément l'obligation de sobriété foncière depuis la loi Climat et résilience de 2021, les transports pour assurer les déplacements des élèves et des enseignants vers les équipements sportifs et culturels de Samatan, et la création des réseaux et des parkings. Concernant l'école il sera difficile de continuer longtemps avec les bâtiments actuels compte tenu de leur état de délabrement et du risque de voir la commission de sécurité interdire l'utilisation des locaux.

La rénovation de l'école de Samatan est urgente et doit être entreprise.

Il est finalement suggéré que la commission école soit suppléée par une commission ad-hoc dans l'évaluation des modifications à apporter au projet. Les candidats sont invités à se faire connaître.

Après présentation en séances des principaux éléments de ce rapport d'orientation budgétaire et du débat qui s'en est suivi, Le Président demande aux membres du conseil communautaire de prendre acte par l'adoption d'une délibération de ce rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

15 VOIRIE – Mise à jour du tarif des prestations de services

De par ses statuts, la communauté de communes du Savès est habilitée à effectuer toutes prestations de services au profit de ses communes membres, de communes extérieures à son périmètre, et de toutes autres collectivités et établissements publics sous réserve que ces prestations soient accessoires à ses missions statutaires.

Ces prestations de services concernent notamment l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Ils ont été mis à jour par délibération en date du 25/01/2023 sur proposition de la commission voirie. Toutefois, la communauté de communes avait deux types de tarifs : ceux pour les 32 communes (qui ont été votés) et ceux pour les syndicats du territoire (notamment pour le syndicat des eaux de la Barrouse) qui étaient majorés de 10%.

Il est donc proposé d'appliquer aux tarifs ci-dessous une majoration de 10%.

Il est proposé que les tarifs ci-dessus soient en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023.

Il propose également que ces tarifs soient revus tous les ans au regard des index INSEE (du mois d'octobre) figurant également dans le tableau.

N°	DESIGNATION	U	PRIX UNITAIRE en € (HT)		INDEX INSEE	
			Prix en vigueur	Proposition de tarifs au 01/02/2023	2010	Oct. 2022
1	Débroussailleuse av. chauffeur	Heures	50,50 €	64,00 €	100	(EV4) 128,1
2	PATA + Charg.+CV av. chauffeur	Heures	73,50 €	86,00 €		(TRTP) 117,5
3	Camion avec chauffeur	Heures	46,50 €	52,00 €		(TRTP) 117,5
4	Gros vibrant avec chauffeur	Heures	41,00 €	46,00 €		(TRTP) 117,5
5	Tracteur + chargeur av. chauffeur	Heures	36,50 €	43,00 €		(TRTP) 117,5
6	Tracteur + lame av. chauffeur	Heures	36,50 €	43,00 €		(TRTP) 117,5
7	Tracteur + balayeuse av. chauffeur	Heures	44,50 €	52,00 €		(TRTP) 117,5
8	Fourniture Emulsion, Gravillons & Calcaire	Tonnes	Prix marché	Prix marché		
9	Personnel	Heures	22,00 €	23,00 €		Réel (basé sur le taux horaire moyen des agents d'entretien de la voirie au 31/12/2022)

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- De valider les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2023.

16 VOIRIE – Délégation de signature au Président pour le marché de travaux de pelle

Le marché relatif à la réalisation de travaux de pelle a été publié au mois de février.

La date limite a été fixée au 10/03/2022 à 12h00.

La consultation a été lancée pour 1 an, renouvelable 2 fois.

Il s'agit d'un marché à bon de commande dont le montant total annuel est estimé à :

- Minimum est d'environ 60 000 € HT soit 180 000 HT sur 3 ans (quantité minimum annuelle : 1 000 heures)
- Maximum est d'environ 72 000 € HT soit 216 000 HT sur 3 ans (quantité maximale annuelle : 1 200 heures)

La CAO ne s'étant pas encore réunie, il est demandé aux membres du conseil communautaire de lui donner délégation pour signer le marché de travaux de pelle pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois conformément au classement qui sera proposé par la CAO.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- De donner délégation au Président pour signer le marché de travaux de pelle pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois conformément au classement qui sera proposé par la CAO.

17 VOIRIE - Délégation de signature au Président pour le marché de fourniture d'émulsion

Le marché relatif à la fourniture d'émulsion a été publié au mois de février.

La date limite a été fixée au 10/03/2022 à 12h00.

La consultation a été lancée pour 1 an, renouvelable 2 fois.

Il s'agit d'un marché à bon de commande dont le montant total annuel est estimé à :

- Minimum est d'environ 100 000 € HT soit 300 000 HT sur 3 ans (quantité minimum annuelle : 175 tonnes)
- Maximum est d'environ 150 000 € HT soit 450 000 HT sur 3 ans (quantité maximale annuelle : 250 tonnes)

La CAO ne s'étant pas encore réunie, il est demandé aux membres du conseil communautaire de lui donner délégation pour signer le marché de fourniture d'émulsion pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois conformément au classement qui sera proposé par la CAO.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de donner délégation au président pour signer le marché de fourniture d'émulsion, tel qu'il sera recommandé par la CAO.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
44	44	0	0

- De donner délégation au Président pour signer le marché de fourniture d'émulsion pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois conformément au classement qui sera proposé par la CAO.

18 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, article 3 :

Vu l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 (NOR INTB153125J) relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le schéma de développement économique de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (SRDEII),

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles 1511-1 et suivants définissant notamment la répartition des compétences entre les Régions et les communautés de communes en matière d'aides aux entreprises, à savoir :

- « Le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région. »
- Néanmoins, les EPCI à fiscalité propre restent « compétent pour définir les aides ou les régimes d'aides et pour décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles (...). La région peut participer au financement de ces aides dans des conditions précisées par une convention. »

Vu les demandes de subvention des sociétés « ESPRIT FOIE GRAS » et « JFB CALIBRATION » et dans l'attente de l'examen des dossiers par la région Occitanie, pour fixer le montant des dépenses éligibles dans le cadre du dispositif d'immobilier d'entreprise, il est proposé d'adopter une délibération de principe concernant le soutien financier de ces deux projets.

Le conseil communautaire fixera dans un second temps le montant de l'aide.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants 44	Pour 44	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

- d'adopter une délibération de soutien du dossier de demande de subvention pour l'entreprise ESPRIT FOIE GRAS dans le cadre du dispositif « immobilier d'entreprise » de la Région.

- de reporter la décision relative au montant de l'aide dans l'attente de la détermination de l'assiette éligible au dispositif par les services de la Région Occitanie.

- d'adopter une délibération de soutien du dossier de demande de subvention pour l'entreprise JFB CALIBRATION dans le cadre du dispositif « immobilier d'entreprise » de la Région.

- de reporter la décision relative au montant de l'aide dans l'attente de la détermination de l'assiette éligible au dispositif par les services de la Région Occitanie.

19 AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Avis sur la demande formulée par la société NATAÏS relative à son passage au seuil de l'autorisation pour la rubrique 2910-B de la nomenclature des installations classées pour son usine de conditionnement de maïs à éclater située lieu-dit « en Briolé » sur la commune de Bézéril.

Aucune remarque n'est formulée sur cette demande et elle est acceptée à l'unanimité.

20 QUESTIONS DIVERSES

Madame Sandie MAGNOAC, vice-présidente en charge du développement économique, pose la question de la pertinence de la cérémonie anniversaire des vingt ans de la CC du Savès.

A l'unanimité et compte tenu des difficultés financières de la CC il est décidé d'annuler purement et simplement cette manifestation.



Hervé LEFEBVRE
Président



Jacques ALFENORE
Secrétaire de séance

